# République tchèque

Population née à l'étranger – 2020			
Taille: 0.9 million, 48 % femmes	Premiers pays de naissance :		
8 % de la population	République slovaque (32 %),		
Évolution depuis 2010 : +34 %	Ukraine (15 %), Viet Nam (6 %)		

En 2019, 96 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résidence de plus de 12 mois en la République tchèque (hors ressortissant de l'UE), soit 56.6 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 64.1 % de travailleurs immigrés, 22.8 % de membres de famille (y compris les accompagnants), 7.3 % d'immigrés venus pour leurs études, et 5.8 % d'autres migrants. Environ 7 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants du supérieur en mobilité internationale et 4 900 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers (hors migrations entre pays de l'UE). Par ailleurs, 102 000 détachements au sein de l'UE ont été enregistrés, soit une augmentation de 230 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée. L'Ukraine, la République slovaque et la Russie sont les trois principaux pays d'origine des nouveaux arrivants en 2019. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+6 100) et la République slovaque la plus forte baisse (-900) des entrées en République tchèque par rapport à l'année précédente.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 49.5 %, pour s'établir autour de 800. La majorité des demandeurs viennent d'Ukraine (200), de Géorgie (85) et de Bélarus (60). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants biélorusses (+50), et la baisse la plus importante les ressortissants arméniens (-300). Sur les 1 000 demandes traitées en 2020, 10.9 % ont fait l'objet d'une décision favorable. L'émigration des ressortissants de la République tchèque vers les pays de l'OCDE était stable s'établissant à 18 000 personnes. Près de la moitié (49 %) d'entre elles ont émigré en Allemagne, 10 % en Autriche et 6 % en Suisse.

En raison de la pandémie de COVID-19, la République tchèque a limité les entrées de ressortissants étrangers de mars à mai 2020. La délivrance de nouveaux visas aux ambassades et consulats tchèques à l'étranger est elle aussi limitée depuis mars 2020. Malgré ces restrictions, le nombre de ressortissants étrangers résidant, à la fois indéfiniment et temporairement, en République tchèque s'établissait à 634 790 en décembre 2020, soit une hausse de 6.5 % par rapport à décembre 2019. La République tchèque a poursuivi la mise en œuvre de réformes visant à améliorer l'intégration et la participation sociales des immigrés.

En janvier 2021, le pays a introduit un cours d'intégration pour les ressortissants de pays extérieurs à l'UE en séjour de longue durée ou permanent en République tchèque. Ce cours porte sur les droits et obligations des immigrés pendant leur séjour dans le pays, sur les valeurs de la République tchèque et sur la vie quotidienne, la culture et les coutumes. Il dure quatre heures et est administré par les centres de soutien à l'intégration des ressortissants étrangers. Il se déroule en langue tchèque, mais le contenu est également traduit en anglais, français, mongolien, russe, serbe, espagnol, ukrainien ou vietnamien. Les participants doivent payer des droits d'inscription de 1 500 CZK (environ 60 EUR). Les immigrés qui n'ont pas suivi le cours dans un délai d'un an après réception de leur permis de séjour sont passibles d'une amende de 10 000 CZK (390 EUR).

À compter du 1er septembre 2021, le niveau de maîtrise de la langue tchèque exigé pour l'obtention d'un permis de résidence permanente sera relevé de A1 à A2 (cadre européen commun de référence pour les langues). Le niveau actuellement demandé, l'un des plus bas en Union européenne, est jugé insuffisant pour fonctionner indépendamment dans la société tchèque. Le relèvement a été recommandé par un groupe consultatif d'experts au sein duquel étaient représentés le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Intérieur, l'Institut national tchèque de pédagogie, l'Institut de formation linguistique et professionnelle de l'Université Charles et l'Association des enseignants du tchèque langue étrangère.

Pendant la pandémie de COVID-19, la République tchèque a mis en place des mesures de prolongation de la validité des visas. Elles concernaient les ressortissants de pays tiers en possession de visas de courte durée pour le travail ou un emploi saisonnier, les visas pour un séjour de plus de 90 jours pour un travail saisonnier et les visas de travail spéciaux. Les prolongations ont été accordées dans les cas où le visa touchait à la fin de sa période de validité après le 12 mars 2020 et où l'employeur avait organisé la prolongation du contrat de travail ou un nouveau contrat de travail immédiatement après celui en cours.

Pour de plus amples informations :

www.mvcr.cz/mvcren

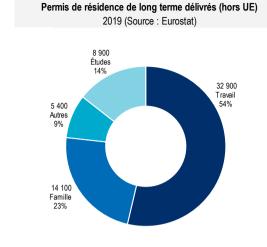
www.czso.cz

www.mpsv.cz

www.uradprace.cz

www.cizinci.cz

## Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – République tchèque



# Migrations temporaires (ressortissants de pays hors UE) (Source : Eurostat)

### Migrations temporaires

_	2019	2019/18
Travail	4 850	+ 88%
Famille	4 890	+ 107%
Études	7 480	+ 128%
Autres	3 790	+ 135%

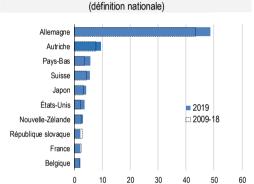
#### Humanitaires

 2020
 2020/19

 Demandeurs d'asile
 800
 - 49%



# Émigration de Tchèques vers les pays de l'OCDE

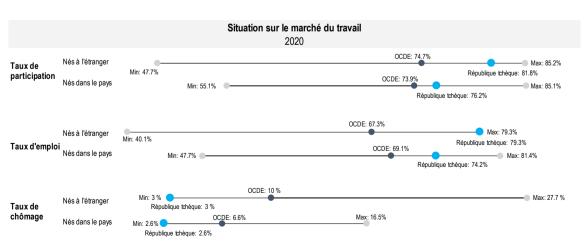


Composantes de la croissance de la population

	2020	
	Pour 1 000	2020/19
	habitants	Variation
Total	0.7	-3.4
Accroissement naturel	-1.8	-1.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.5	-1.6

Transferts de fonds					
	USD courants	Évolution annuelle	Part du PIB		
	(millions)	(%)	(%)		
	,	, ,			
Entrées (2020)	4 184	+8.4	+1.7		
Sorties (2020)	3 265	-5.3	+1.4		

% de l'émigration totale des Tchèques vers l'OCDE





### Extrait de:

# **International Migration Outlook 2021**

## Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « République tchèque », dans International Migration Outlook 2021, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/b2dc0175-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <a href="http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation">http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation</a>.

